



PAR COURRIEL

Québec, le 5 mars 2025



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 17 février 2025. Cette demande est formulée comme suit :

- *Concernant les contrats de publicité et de promotion d'octobre à décembre 2024 liés aux dépenses du ministère pour l'année financière 2024-2025, j'aimerais obtenir toutes les informations en lien avec le contrat pour la « Campagne travailleurs expérimentés » attribué à Sid Lee pour 263 106,80 \$ s'il vous plaît. J'aimerais notamment connaître (1) les coûts de production, (2) où et pendant combien de temps le placement publicitaire s'est effectué. J'aimerais également obtenir (3) une copie du placement publicitaire s'il vous plaît.*

Après vérification et analyse, nous vous communiquons les documents recensés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Nous vous informons également que les capsules vidéos, réalisées dans le cadre de la campagne portant sur les travailleurs expérimentés, sont disponibles sur Internet. En vertu de l'article 13 al. 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après *Loi sur l'accès*), nous vous invitons à les consulter en ligne en cliquant sur les liens suivants :

- Vidéo 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=FJdHcUKyONY>
- Vidéo 2 : https://www.youtube.com/watch?v=K_Z3W0fg2G8

... 2

L'article 13 se lit comme suit :

Art. 13 *Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.*

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de celle-ci. Nous joignons une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Marie-Michèle Genest
Secrétaire générale adjointe
Responsable ministérielle de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

Sonia Plamondon
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau
RC, bur. 120
Québec QC G1R 4Z1

FACTURE

N° facture COMM1001803	Date 2024-11-26
N° client 000700038	Page 1/1
Référence client	Référence CAG 147595092DMC4737

POUR INFORMATION

Services de communication
Info.facturation@cag.gouv.qc.ca

Période de facturation : Novembre 2024

N° d'article	Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Escompte unitaire	Total
COMM100	1	UN	Publicité traditionnelle Campagne travailleurs expérimentés Fournisseur : SID LEE INC. #Facture fournisseur : CI-SLMTL-010722 Chargé de projet CAG : Stéphanie Lamarche - 866 476-4224 poste 4638 Chargé de projet client : Dominique Trottier	119 594,00 \$		119 594,00 \$
COMM999	1	UN	Frais de gestion (10 %)	11 959,40 \$		11 959,40 \$

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Veuillez indiquer votre numéro de facture ainsi que votre numéro de client lors de votre paiement.

Numéro de fournisseur SAGIR 1082563

Virement bancaire : Veuillez écrire à depot@cag.gouv.qc.ca pour obtenir nos coordonnées bancaires.

Faire votre chèque à l'ordre de :

Centre d'acquisitions gouvernementales

Direction des ressources financières et matérielles

150 Boul René-Lévesque E 18e étage

Québec, QC G1R 2B2

Service à la clientèle : compteclient@cag.gouv.qc.ca

CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions : N30

Date d'échéance :

2024-12-26

Sous réserve d'une entente distincte entre les parties, toute somme d'argent payable portera intérêt à compter du jour de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux légal de 5 % par année. Le débiteur est tenu au paiement de la somme d'argent exigible et des intérêts, sans autre avis ni délai additionnel.

Sous-total	131 553,40 \$
Frais de transport	0,00 \$
Total TPS 869515601RT0131	0,00 \$
Total TVQ 1227827277TQ0001	0,00 \$
Total TVH 869515601RT0131	0,00 \$
Total	131 553,40 \$

Montant reçu	0,00 \$
Total à payer	131 553,40 \$

Sonia Plamondon
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau
RC, bur. 120
Québec QC G1R 4Z1

FACTURE

N° facture COMM1001844	Date 2024-12-12
N° client 000700038	Page 1/1
Référence client	Référence CAG 147595092DMC4771

POUR INFORMATION

Services de communication
Info.facturation@cag.gouv.qc.ca

Période de facturation :	Décembre 2024
---------------------------------	---------------

N° d'article	Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Escompte unitaire	Total
COMM100	1	UN	Publicité traditionnelle Campagne travailleurs expérimentés Fournisseur : SID LEE INC. #Facture fournisseur : CI-SLMTL-010778 Chargé de projet CAG : Stéphanie Lamarche - 866 476-4224 poste 4638 Chargé de projet client : Dominique Trottier	119 594,00 \$		119 594,00 \$
COMM999	1	UN	Frais de gestion (10 %)	11 959,40 \$		11 959,40 \$

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Veuillez indiquer votre numéro de facture ainsi que votre numéro de client lors de votre paiement.

Numéro de fournisseur SAGIR 1082563

Virement bancaire : Veuillez écrire à depot@cag.gouv.qc.ca pour obtenir nos coordonnées bancaires.

Faire votre chèque à l'ordre de :

Centre d'acquisitions gouvernementales

Direction des ressources financières et matérielles

150 Boul René-Lévesque E 18e étage

Québec, QC G1R 2B2

Service à la clientèle : compteclient@cag.gouv.qc.ca

CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions : N30

Date d'échéance :

2025-01-11

Sous réserve d'une entente distincte entre les parties, toute somme d'argent payable portera intérêt à compter du jour de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux légal de 5 % par année. Le débiteur est tenu au paiement de la somme d'argent exigible et des intérêts, sans autre avis ni délai additionnel.

Sous-total	131 553,40 \$
Frais de transport	0,00 \$
Total TPS 869515601RT0131	0,00 \$
Total TVQ 1227827277TQ0001	0,00 \$
Total TVH 869515601RT0131	0,00 \$
Total	131 553,40 \$

Montant reçu	0,00 \$
Total à payer	131 553,40 \$

CALENDRIER MÉDIA

Client
Campagne
Date de début
Date de fin
Version

MEDIA
Travail aura expérimenté
27 janv 2025
9 mars 2025
10 janv 2025

*Changement avec réqui

sidlee media

Media	Format	Description	Mar ché	Langue	Poids	%	JANVIER												FEVR ER		MARS		Coût unitaire (net)	Coût unitaire (net)	Coût (net)	Commission	Brut/Net	Coût (Net)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
							30	06	13	20	27	03	10	17	24	03	10	17	24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS - FR							Impressions												CPM																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
VIDÉO Radio-canada.ca Quebecor La Presse+ Bell Média	15 sec. Prevo Unidroit	Audience 55-69 ans + liste émise on a sur indicent 54-65 ans	Quebec	FR	460 123																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul. René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
---------------	--	--	-----------------------

Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais : 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170
-----------------	--	--	-----------------------

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).